

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIJOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de présents | Nombre de pouvoirs | Nombre de suffrages exprimés | Vote POUR | Vote CONTRE | Abstention |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|-----------|-------------|------------|
| 19 | 15 | 2 | 17 | 17 | 0 | 0 |

OBJET :
DEL2025-009-BATIMENTS COMMUNAUX :
Construction d'un centre technique municipal – Validation du lot n°08
« Menuiseries intérieures » et modification du marché

VU le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

VU la délibération n°2019DE003 en date du 24 janvier 2019 pour le lancement d'un projet de construction d'un nouveau centre technique municipal dans la zone d'activité économique de la Gaudinière ;

VU la délibération n°DEL2024-002 en date du 28 février 2024 approuvant la modification du montant des travaux de construction du futur centre technique municipal et le lancement d'une consultation d'entreprises en procédure adaptée ;

VU la décision du Maire n°2024DEC006 en date du 07 mars 2024 d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal au cabinet ARDOUIN-MASSONNEAU ARCHITECTURE sis 1, rue du 08 mai 1945, prise en vertu des délégations accordées au Maire par le Conseil municipal par délibération n°DEL2024-010 du 16 mars 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2024-027 en date du 3 juillet 2024 approuvant le choix des entreprises et le montant du marché ;

Monsieur le Maire rappelle que,

Un appel d'offres a été lancé le jeudi 29 février via le portail *marches-securises.fr* et transmise au JOUE ainsi que dans un journal d'annonces légales (*Ouest-France*), le mercredi 6 mars 2024. La date limite de réception des offres avait été fixée au vendredi 29 mars 2024 à midi. Sur les 95 plis retirés, 41 offres ont été remises et transmises immédiatement à l'architecte, le vendredi 29 mars 2024 pour analyse

La Commission d'appel d'offres s'est réunie, une première fois, pour l'admission des candidatures et une première analyse, le vendredi 03 mai 2024 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est ensuite réunie une seconde fois, pour la remise de l'analyse des offres définitive, suite à négociations avec des entreprises, le mardi 11 juin 2024 à 14 h 00. Au vu du rapport de l'architecte, il s'est avéré que le lot n°08 – *Menuiseries intérieures* était infructueux, aucun candidat ne s'étant fait connaître. A l'issue de cette séance, il a été décidé de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises spécialisées.

A l'issue de la consultation, deux entreprises ont répondu favorablement à la consultation (Ets LMNO et Ets GUILBAUD), le 26 septembre 2024. A la suite de l'analyse des offres, il est apparu que la société LMNO présentait les meilleures caractéristiques techniques et financières pour le lot n°08 – *Menuiseries intérieures* pour un montant total de 18 054,72 € HT (hors options) et a été retenue, sur proposition de l'architecte.

Si l'on tient compte des trois options proposées par cette entreprise, à savoir :

- Caisson bas meuble tisanerie.....1 624,00 € HT
- Caisson bas de 400 mm meuble tisanerie.....406,00 € HT
- Caisson haut de 400 mm meuble tisanerie haut.....1 044,00 € HT

Le montant du marché pour ce lot s'élève alors à 21 128,72 € HT.

Le choix des candidats retenus s'est fait sur l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Valeur technique.....60 %
- Prix.....40 %

Suite à la présentation de l'entreprise LMNO, retenue pour pourvoir le lot n°08 – *Menuiseries intérieures*,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le montant total du marché est modifié comme suit :

| Lot | Entreprises | Montant HT (*) |
|--|---------------------|-----------------------|
| 01 – VRD | POISSONNET | 189 272,99 € |
| 02 – Gros œuvre | VOISIN CONSTRUCTION | 418 000,00 € |
| 03 – Charpente métallique | ARNAUDEAU | 160 000,00 € |
| 04 - Bardage bois | CHARRIER SAS | 33 900,00 € |
| 05 – Bardage métallique | ARNAUDEAU | 66 000,17 € |
| 06 – Couverture étanchéité | ARNAUDEAU | 120 000,00 € |
| 07 – Menuiseries extérieures | CHARRIER SAS | 16 500,00 € |
| 08 – <i>Menuiseries intérieures</i> | <i>LMNO</i> | <i>21 128,72 €</i> |
| 09 – Cloisons doublage | ISOLYA | 12 900,00 € |
| 10 – Plafonds démontables - Isolation | PICHAUD VINET | 4 961,84 € |
| 11 – Revêtement de sols scellés - Chape | SAS GAUVRIT | 20 470,00 € |
| 12 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage | IECP | 38 382,79 € |
| 13 – Electricité – Courant faible | GATEAU | 49 647,70 € |
| 14 – Peinture | GAUVRIT SARL | 14 300,00 € |
| 15 – Serrurerie | AR METAL | 38 424,00 € |
| 16 – Portail sectionnel et à enroulement | AF MAINTENANCE | 27 608,35 € |
| TOTAL HT | | 1 231 496,56 € |

(*) toutes options comprises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix de l'entreprise LMNO pour le lot n°08 – *Menuiseries intérieures* pour un montant total de **21 128,72 € HT (toutes options comprises)**
- **VALIDE** le choix des entreprises retenues pour le marché de construction d'un centre technique municipal pour un montant total de **1 231 496,56 € HT (toutes options comprises)**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de ce marché.

DELIBERATION PUBLIEE
Le **7 AVR. 2025**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le **7 AVR. 2025**

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 085-218500114-20250331-DEL2025_009-DE

005 023 4

005 023 4

